# LA VIE ET L'ORGANISATION D'UNE GRANDE PAROISSE PARISIENNE: SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT AUX XVI° ET XVII° SIÈCLES

PAR

# ANNE CLÉMENCET

#### SOURCES

Les sources consultées sont très dispersées, mais le fonds principal se trouve aux Archives nationales, dans les séries L, LL et S. Les registres LL 704 à 706 (délibérations du bureau de la fabrique) ont apporté des renseignements très fournis sur la vie quotidienne de la paroisse. Les cartons S 3324 à 3327 ont permis de reconstituer l'état des revenus et des biens de la fabrique.

A la Bibliothèque Sainte-Geneviève, des manuscrits et des factums nombreux, complétés par ceux de la Bibliothèque nationale, ont été également utilisés. Enfin, les plans de Gomboust et de Juigné ont servi de bases topographiques.

# INTRODUCTION

LES ORIGINES ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA PAROISSE JUSOU'AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

La paroisse de Saint-Étienne-du-Mont naquit dans l'enclos de l'abbaye de Sainte-Geneviève au milieu du XII<sup>e</sup> siècle; sa première mention est datée de 1150 ou 1153. L'influence religieuse et économique de l'abbaye entraîna autour d'elle un afflux de paysans et de vignerons qui peuplèrent le bourg Sainte-Geneviève et donnèrent à la censive abbatiale un caractère urbain.

La topographie de la paroisse fut déterminée par celle de la censive; elle s'allongeait sur les pentes de la montagne, limitée au nord par le quai actuel de Montebello, à l'est par les rues des Bernardins, Monge, Jussieu, Linné,



au sud les rues Lacépède, Tournefort, du Pot-de-Fer et Rataud, et à l'ouest les rues Claude-Bernard, d'Ulm, Saint-Jacques, Chartière, Jean-de-Beauvais, des Anglais et du Fouarre.

L'office divin était célébré primitivement pour les serviteurs de l'abbaye, dans la crypte de l'église abbatiale, par un chapelain religieux; il fut ensuite transféré dans la première église paroissiale dédiée à saint Étienne, construite vers 1222. Puis, lorsque la population de la censive s'accrut, une église plus spacieuse fut élevée au même emplacement, contiguë à l'église abbatiale, en 1328. Cette dernière étant devenue trop exiguë au xve siècle, en 1491, les marguilliers obtinrent des religieux une concession de terrain et entreprirent aussitôt la reconstruction totale de l'église qui ne fut achevée qu'en 1626.

# CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION JURIDIQUE DE LA PAROISSE, LE PATRONAGE DE L'ABBAYE ET LES RAPPORTS AVEC L'ABBAYE AUX XVIº ET XVIIº SIÈCLES

Le patronage spirituel et temporel de l'abbaye sur la paroisse avait été établi lors de la fondation de l'église. L'abbaye de Sainte-Geneviève, née au vie siècle, jouissait de privilèges nombreux, dont l'exemption de la juridiction ordinaire qui plaçait l'abbé sur un terrain de rivalité avec l'évêque de Paris et lui conférait sur toute sa censive des droits de seigneurie.

Cette situation avait été confirmée par le concordat de juin 1202, qui donnait à l'abbé le droit de présentation à la cure, et à l'évêque tous les droits paroissiaux. Cette transaction fut entérinée par l'arrêt du Parlement du 21 juillet 1512.

La seigneurie temporelle. — Elle se manifestait concrètement par la communication intérieure entre les deux églises, par l'aménagement d'une petite tourelle à gauche du portail de Saint-Étienne gravée aux armes de l'abbaye, par les cens et les redevances en nature et en espèces acquittés par les marguilliers aux religieux pour les terrains ou les immeubles tenus dans leur censive. L'exercice de la seigneurie temporelle fut contesté par les marguilliers à plusieurs reprises.

La seigneurie spirituelle. — En 1624, une réforme morale et institutionnelle profonde, due au cardinal de La Rochefoucauld, plaça l'abbaye de SainteGeneviève à la tête de la nouvelle Congrégation de France des chanoines réformés
de Saint-Augustin. Les religieux, forts de leur nouveau prestige, voulurent
réaffirmer leurs droits et leurs prétentions sur leur paroisse. A l'occasion de
la procession paroissiale du Saint-Sacrement, lors de la Fête-Dieu de 1638,
une innovation apportée au rituel protocolaire par les religieux qui s'y associaient, entraîna une suite de procès et de contestations entre les marguilliers
d'une part, l'abbé et les religieux d'autre part. Le procès instruit devant le
Conseil du Roi, puis le Parlement, fut conclu, après l'intervention en 1640 de
l'archevêque de Paris au côté des paroissiens, par un arrêt rendu le 8 avril 1653,
fondé sur la transaction de 1202. Partie d'une querelle protocolaire, l'affaire

mettait en jeu l'indépendance de la paroisse vis-à-vis de l'abbaye. De nouvelles maladresses de l'abbé blessèrent les susceptibilités des paroissiens; un nouveau procès fut terminé le 4 juillet 1668 par un arrêt du Parlement, qui retirait à l'abbé certains droits honorifiques. L'accalmie qui suivit fut encore troublée par de petits malentendus, mais les droits de contrôle de l'abbaye sur l'administration temporelle de la paroisse avaient été limités.

#### CHAPITRE II

# L'ADMINISTRATION SPIRITUELLE DE LA PAROISSE : LE PRIEURÉ-CURE ET LES PRIEURS-CURÉS

Du XII<sup>e</sup> siècle à la Révolution, tous les prieurs-curés furent des religieux génovéfains, présentés à la cure par l'abbé de Sainte-Geneviève et institués par l'évêque de Paris, comme le voulaient la transaction de 1202 et ses confirmations successives.

La liste des prieurs-curés, publiée en appendice, donne des repères chronologiques. Certains prieurs-curés sont connus par leur engagement dans la vie publique. Ainsi Joseph Foulon, qui fut curé en même temps qu'abbé de Sainte-Geneviève en 1557, prit une part dans la conversion d'Henri IV, après d'ailleurs s'être signalé comme partisan de la Ligue. Paul Beurrier, curé de 1653 à 1675, a laissé un témoignage exceptionnel de son rôle réformateur à Saint-Étienne par l'histoire de sa vie, autobiographie vivante et très documentée. Le contrôle de l'autorité diocésaine sur la vie paroissiale n'est plus attesté, outre les statuts synodaux des xvie et xviie siècles, que par deux procès-verbaux de visites pastorales : celle d'Eustache Du Bellay, très rapide en 1551, et celle de Pierre de Gondi en 1585, qui régla plusieurs litiges entre les marguilliers et le clergé paroissial et introduisit quelques réformes.

L'exemption des serviteurs de l'abbaye de la juridiction diocésaine provoqua, entre les religieux et le prieur-curé, des conflits relatifs à l'administration des sacrements aux fidèles demeurant dans le cloître de l'abbaye. L'arrêt du 8 avril 1653 attribua à l'abbé ou à ses religieux la préséance sur le curé dans la conduite des cérémonies funèbres quand ils en seraient priés par les paroissiens. L'existence sur le territoire de la paroisse de nombreux collèges et établissements religieux, possédant des chapelles, provoqua parfois des conflits de juridiction entre les régents et le curé. C'est ainsi qu'en 1681, à cause de l'enterrement du curé de Chilly, le curé Julien Gardeau intenta un procès, devant l'officialité archidiocésaine, aux Pères de la Doctrine chrétienne.

Parmi les fonctions curiales, la prédication avait une place essentielle au xVII<sup>e</sup> siècle; le Père Beurrier introduisit une méthode de prédication catéchistique et vivante, mais les sermons d'Avent et de Carême continuèrent, dans la deuxième moitié du xVII<sup>e</sup> siècle, à être confiés le plus souvent à des jésuites et à des oratoriens nommés par l'abbé de Sainte-Geneviève sur présentation des marguilliers et rétribués largement par la fabrique (cinq cents à six cents livres à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle).

Le catéchisme, assuré par un prêtre habitué de la paroisse, fut aussi

réformé par le Père Beurrier.

Les marguilliers étaient responsables du logement de leur prieur-curé. En fait, il n'y eut pas durant cette période de presbytère fixe; les prieurs-curés habitaient au xve siècle dans le cloître ancien de l'abbaye, puis au xvie siècle dans la maison de la chancellerie de l'abbaye, et enfin au xviie siècle dans une maison appartenant à la fabrique sur le carré Sainte-Geneviève. Les revenus et charges de la cure étaient très variables; du casuel venaient les recettes les plus importantes.

Le pécule des prieurs-curés revenait en droit à la fabrique, mais sa propriété donna lieu à une contestation entre les marguilliers et les religieux, en 1694,

après la mort de Julien Gardeau.

Le budget de la cure, équilibré au début du xvie siècle, était déficitaire

à la fin du xviie siècle de trois cents livres.

Les finances furent soigneusement et habilement gérées par les curés qui se montrèrent aussi dignes de leur congrégation dans l'accomplissement de leurs devoirs, bien qu'il ne fût pas facilité par les exigences doubles et parfois contradictoires de leur profession monastique et de leur ministère pastoral.

# CHAPITRE III

#### LE CLERGÉ PAROISSIAL : VICAIRES ET PRÊTRES HABITUÉS

Le nombre d'ecclésiastiques attachés à la paroisse varia durant les deux siècles, selon l'état des ressources paroissiales et le prestige des curés, mais il demeura malgré tout assez élevé. Ils étaient de trente à quarante au milieu du xviie siècle, d'après l'estimation du Père Beurrier, parmi lesquels les vicaires occupaient une place de choix, due à la possession d'un bénéfice. Neuf prêtres, choisis parmi les habitués de la paroisse, se succédèrent en tant que vicaires. Le vicaire unique était nommé et révocable par le curé, selon son bon plaisir, comme le prouve la contestation qui opposa en 1653 le vicaire en place, Jean Martin, à celui proposé par le Père Beurrier, Nicolas du Faux. Pour régler le litige, le curé sépara en deux la fonction, confiant les charges spirituelles à son fidèle ami et laissant à l'ancien vicaire le soin des questions liturgiques. Mais après quelques années, les deux fonctions furent de nouveau réunies. Outre les revenus de leur vicariat, l'essentiel de leurs ressources venait des honoraires de messes qu'ils acquittaient en leur nom ou à la place du curé.

Les deux chapiers, le diacre et le sous-diacre, montrèrent comme les vicaires, un réel attachement à leur paroisse par leurs libéralités testamentaires. Les gages des prêtres habitués, leurs «habitudes», étaient acquittés par la fabrique qui, par l'intermédiaire du clerc de l'œuvre, veillait à leur assiduité au chœur. A la fin du xvie siècle, les témoignages s'accordaient sur le relâchement et l'indiscipline du clergé paroissial. La communauté-séminaire que fonda le Père Beurrier, dont les règlements furent approuvés par l'archevêque en 1672, bouleversa leur mode de vie. C'était la première institution unissant le séminaire d'étudiants et la communauté presbytérale et elle jouissait d'une indépendance

toute neuve vis-à-vis de l'abbaye. Le Père Beurrier l'ouvrit sur l'extérieur en établissant des conférences spirituelles, auxquelles étaient invités deux fois par semaine tous les paroissiens. La vie des prêtres et des étudiants était modelée sur l'exemple monastique par l'austérité et la rigueur des horaires. Cette institution eut peu d'action sur la paroisse, mais elle existait néanmoins toujours en 1694.

Les responsables de l'administration spirituelle se distinguèrent par leur probité et leur dévouement à la paroisse.

# CHAPITRE IV

L'ADMINISTRATION TEMPORELLE DE LA PAROISSE : LA FABRIQUE ET SES OFFICIERS, LES MARGUILLIERS

La présence d'officiers laïques chargés d'administrer le temporel ecclésiastique, les marguilliers ou « maîtres et gouverneurs de l'œuvre », est attestée dès 1367. Jusqu'aux alentours de 1520, l'institution vécut sur des bases instables, ensuite les quatre marguilliers furent définitivement élus par et parmi les notables paroissiens, le dernier dimanche de juillet.

Les prieurs-curés eurent jusqu'au milieu du xviie siècle un rôle purement honorifique dans la fabrique, puis à partir de 1695 leur contrôle s'affirma par leur droit à la présidence et à la première place. L'arrêt du 2 août 1653 retira à l'abbé la possibilité de présider les élections et les redditions de comptes des marguilliers.

Les redditions de comptes du marguillier comptable, après son année d'exercice, devant ses confrères et l'assemblée des paroissiens se faisaient très irrégulièrement avec des délais de six mois à trois ans. A la fin du xviie siècle, les délais de présentation des comptes et de leur clôture étaient de plus en plus

espacés.

L'assemblée générale des paroissiens se réunissait à l'ordinaire trois fois par an, pour l'élection des marguilliers, pour celle des commissaires et distributeurs des pauvres, et pour la clôture des comptes et leur examen; et encore en d'autres occasions extraordinaires concernant tous les paroissiens. Quant au bureau ordinaire, organe exécutif de la fabrique, ses réunions étaient plus fréquentes, mensuelles ou hebdomadaires à la fin du XVIIe siècle. Ce bureau, composé des quatre marguilliers, du curé le plus souvent et de deux ou trois anciens marguilliers, réglait les questions courantes de la fabrique.

La condition sociale des marguilliers est connue par leur liste, publiée en appendice. Presque tous les échelons de la société étaient représentés au sein de la fabrique, depuis les petits artisans jusqu'aux présidents de cours souveraines et aux membres du Conseil du Roi. Quelques marguilliers prirent une part personnelle aux événements politiques et religieux, lors des troubles de la Ligue, puis de la Fronde, et plusieurs en tant qu'échevins participèrent à la vie municipale. Les marguilliers étaient élus, soit pour leurs relations et leurs titres (marguilliers d'honneur, conseillers des cours souveraines), soit pour leur richesse (marchands, marguilliers comptables). L'esprit de corps très

vivace au sein de la fabrique et renforcé par les mariages fréquents entre les familles de marguilliers en avait fait une caste accaparant les charges paroissiales au profit exclusif de ses membres.

#### CHAPITRE V

# LA GESTION FINANCIÈRE : LES REVENUS ET LES CHARGES DE LA FABRIQUE

En 1519, les recettes de la fabrique étaient déjà très insuffisantes (9 878 l. 6 s. 10 d.) par rapport aux dépenses (15 666 l. 2 s. 4 d.). Plus de la moitié des charges était constituée par les dépenses de construction. A cette époque, les recettes provenaient pour la plus grande partie de rentes foncières constituées à la fabrique pour gager des fondations pieuses ou charitables.

Une charge supplémentaire pesa sur les ressources immobilières de la fabrique, surtout au xVII<sup>e</sup> siècle. La taxe due par les administrateurs des biens de mainmorte pour l'amortissement et le nouvel acquêt, fut évaluée par la déclaration du roi de 1639 à cinq mille livres. Le montant des loyers des maisons était de deux mille quatre cents livres et les charges ordinaires de ces immeubles de deux mille cent trente-huit livres. L'équilibre des finances paroissiales était acquis, mais précaire, et les marguilliers obtinrent une réduction de l'amortissement à deux mille livres. Trente ans plus tard, la situation s'était détériorée, les marguilliers durent emprunter huit mille livres aux paroissiens. La dégradation des finances se poursuivit insensiblement, si bien que la fabrique n'acquitta qu'en 1692 la taxe d'amortissement fixée en 1689. Dans les dix dernières années du siècle, l'accroissement des dettes contractées par la fabrique créait un déficit de mille écus par an. Des mesures d'urgence furent adoptées; grâce à ces expédients, le déficit fut considérablement diminué; il n'était plus que de huit cents livres en 1699.

Entre le début du xv1e et la fin du xv11e siècle, l'importance relative des différents postes avait évolué; les recettes à la fin du xv11e siècle étaient dues en majeure partie au produit des revenus casuels. Au cours des deux siècles, les ressources suffirent à peine à combler les dépenses de la fabrique; seuls des expédients purent permettre d'atteindre, dans les circonstances les plus favorables, un équilibre fragile.

Les maisons et les revenus immobiliers de la fabrique. — Les maisons possédées par la fabrique avaient été acquises par legs ou par dons, souvent à charge de fondations pieuses ou charitables; elles étaient dispersées sur la paroisse sauf quelques-unes au-dehors, au faubourg Saint-Marcel, ou en banlieue. Celles qui entrèrent d'abord dans le patrimoine et qui formaient l'ensemble immobilier le plus important étaient les trois maisons léguées en 1458 (n. st.) par un fripier; dans leur corps de bâtiment la fabrique démembra une quatrième maison en 1607. L'entrée principale donnait sur la rue Galande, au coin de la place Maubert, et une issue s'ouvrait derrière sur la rue des Trois-Portes. Au cours des xvie et xviie siècles, les locataires, marchands modestes, acquit-

taient aux marguilliers des loyers assez élevés, mais qui suffisaient juste à financer l'entretien nécessaire des maisons.

Dans le Carré ou place Sainte-Geneviève devant les deux églises, les marguilliers avaient acquis, en 1617, une grande maison qui servit parfois de demeure au clergé paroissial, et fut réaménagée dans la seconde partie du siècle. Sur la même place, un ancien appentis où travaillaient et logaient les ouvriers lors de la construction de l'église, fut totalement transformé en une petite maison, de 1666 à 1671. Les deux maisons contiguës, au coin de la rue des Sept-Voyes (Valette actuelle), furent aussi édifiées en même temps que la précédente.

Les marguilliers avaient aussi d'autres possessions moins importantes, à Saint-Marcel, place Maubert, rue du Bon-Puys et rue Judas. Les lotissements du faubourg Saint-Marcel au xvie siècle firent disparaître les terres en culture

et les vignes, dont les marguilliers tiraient des profits directs.

En fait ces immeubles procurèrent autant, sinon plus, de tracas qu'ils n'apportèrent de profits à la fabrique, et furent constamment pour les marguilliers une source de lourdes dépenses.

# CHAPITRE VI

LES OFFICIERS DE L'ÉGLISE, SERVITEURS DE LA FABRIQUE : LEUR NOMBRE ET LEURS FONCTIONS AUPRÈS DES MARGUILLIERS

Les officiers serviteurs de la fabrique étaient peu nombreux, mais leurs modestes fonctions étaient indispensables à la bonne marche de l'administration temporelle.

Le notaire et greffier de l'œuvre était choisi par le bureau, parmi les

notaires au Châtelet de Paris.

La nomination du clerc de l'œuvre par l'assemblée générale engendra un conflit avec l'abbé qui prétendait exercer par là son patronage, en 1567. Leur temps d'exercice était indéterminé, leurs gages fixes mais médiocres, ils étaient

choisis parmi les prêtres habitués de la paroisse.

Les conditions de vie du sonneur et du fossoyeur, dont les charges furent généralement dissociées, étaient moins enviables. Leur travail était pénible et mal rémunéré; tout le service de nettoyage de l'église et de ses abords (parvis, cimetières, toitures) leur incombait. La situation du fossoyeur était la plus instable, car ses gages variaient selon le nombre d'enterrements et de fosses creusées.

Les marguilliers employèrent d'abord des organistes de passage au xvie siècle, puis, avec le développement de la liturgie solennelle et chantée au xviie siècle, des organistes furent attachés à la paroisse. L'un d'eux, Marin Deslions, organiste de 1640 à 1672, témoigna son attachement à la paroisse par ses libéralités testamentaires.

La fabrique n'eut d'abord qu'un seul procureur; en 1678, ce nombre fut doublé. Ces officiers laïques étaient peu payés, si l'on tient compte de l'importance de leurs fonctions et de la fréquence des procès soutenus par la fabrique.

#### CHAPITRE VII

LES CONFRÉRIES: L'ÉVOLUTION DE LEURS RAPPORTS
AVEC LES CURÉS ET LA FABRIQUE

A la fin du xve siècle, on dénombrait deux confréries professionnelles; celle des bouchers et celle des bourgeois de Paris. Le culte de la Vierge se manifestait par les deux confréries de la Nativité et de la Conception Notre-Dame. Au milieu du xviie siècle, ces confréries n'existaient plus; six nouvelles leur avaient succédé, chiffre réduit par rapport à la densité de population de la paroisse.

Celle du Saint-Sacrement, citée dès 1506, était très dépendante de Rome. Elle reçut en 1589 ses statuts de Sixte-Quint. L'ingérence de la fabrique dans l'administration temporelle se manifestait par le contrôle des élections des maîtres, choisis en majorité parmi les marchands bouchers. Cette confrérie dont les ressources étaient précaires se signala par son dévouement à la fabrique dans les moments difficiles.

La confrérie des jardiniers dédiée à saint Fiacre, existant déjà au xvie siècle, fut placée au milieu du xviie siècle sous le double patronage de saint Claude et de saint Fiacre. C'était une association originale.

Celle de saint Étienne était organisée selon les mêmes principes que celle du Saint-Sacrement, la continuité entre ses membres et les marguilliers était immédiate.

La confrérie de saint Roch, au contraire des autres, eut des rapports épineux avec la fabrique.

Celle de dévotion à l'Ange gardien fut établie en 1621, par le cardinal de Retz. Sa dépendance vis-à-vis de la fabrique était rendue plus étroite du fait que le gouverneur de la confrérie devenait souvent marguillier comptable.

Enfin la confrérie de dévotion aux reliques de saint Épiphane avait été créée par le Père Beurrier, après l'achat des reliques du saint martyr en 1659. Elle fut autorisée en 1664; le culte, malgré la propagande de son instigateur, resta exclusivement paroissial. Le contrôle du curé sur cette confrérie qu'il avait fondée et modelée à sa guise était sans bornes.

Les confréries, nées d'initiatives particulières, se rangèrent progressivement, et non sans difficultés parfois, sous la coupe des prieurs-curés et de la fabrique.

#### CHAPITRE VIII

LE PROBLÈME DES PAUVRES ET SES SOLUTIONS PAROISSIALES

Une communauté tacite des pauvres de la paroisse percevait dès le début du xvre siècle une taxe sous le contrôle des marguilliers.

Dans la seconde partie du siècle, le bureau des pauvres, formé d'un commissaire et d'un distributeur, élus tous les ans, par l'assemblée des paroissiens,

parmi les marchands bourgeois de Paris, puis les procureurs ou avocats, était chargé de recevoir et de répartir les dons faits aux pauvres admis à l'aumône. Au milieu du xviie siècle, ceux-ci étaient une centaine à bénéficier des secours prodigués par le bureau.

À partir du milieu du siècle, le rôle du bureau des pauvres paroissial fut doublé par d'autres œuvres d'assistance : les compagnies de charité. Celles-ci, inspirées par l'esprit de la Compagnie du Saint-Sacrement, qui avait dans la paroisse deux membres délégués, anciens marguilliers, chargés de veiller sur son ordre moral, furent organisées par le Père Beurrier entre 1652 et 1655.

Les trois compagnies, dont deux de « dames » et une de « messieurs », s'occupaient de soulager la misère physique et morale des pauvres honteux, reconnus honnêtes et bons catholiques, les étrangers et les libertins étant privés de tout secours.

Les pauvres malades de la paroisse, hébergés à l'Hôtel-Dieu, aux Incurables, et à l'Hôpital de la Charité, étaient visités par les « messieurs » et les « dames » des compagnies. Tous les secours étaient distribués en nature. La paroisse étant divisée en deux quartiers, les faubourgs étaient visités par les hommes, tandis que la ville était réservée aux « dames ».

L'enseignement gratuit était, au xvie siècle, dispensé aux enfants pauvres, dans deux écoles soumises à la juridiction du chantre de Notre-Dame. En 1669, la communauté des Filles de Sainte-Geneviève fut fondée avec l'accord du curé et de l'abbé; sa vocation était d'instruire les jeunes filles pauvres et de former des maîtresses d'école pour la campagne. Cette expansion d'une activité paroissiale hors du quartier mérite de retenir l'attention par son originalité, toutes les autres étant strictement cantonnées dans les limites de la paroisse.

Deux autres écoles pour les enfants en bas âge étaient dirigées par les membres des compagnies de charité. Une maîtresse, choisie parmi les dames de charité et rémunérée avec leurs ressources, était chargée des cinquante petites écolières, tandis qu'un maître nommé par les messieurs veillait à l'instruction religieuse et morale des jeunes garçons. Ces deux dernières écoles, dirigées par le curé, attirèrent la méfiance du chantre de Notre-Dame, qui voulait maintenir son droit exclusif de contrôle sur l'instruction dans les paroisses de Paris. Un procès devant l'officialité entre le chantre, Claude Joly, et les curés de plusieurs paroisses de Paris, se termina par une transaction donnant toute liberté aux curés.

Les réalisations dans l'ordre de la charité furent nombreuses durant les deux siècles. Elles témoignaient de la solidarité paroissiale et de l'insertion de la paroisse dans les courants spirituels et charitables de l'époque.

#### CONCLUSION

L'indépendance de la paroisse vis-à-vis de l'abbaye fut sauvegardée, après avoir été gravement menacée, grâce à l'habileté des prieurs-curés et à l'acharnement des marguilliers. La gestion des biens de la fabrique ne fut pas toujours égale, mais celle-ci surmonta ses difficultés par la probité et le dévouement de

ses officiers. Les prieurs-curés et les marguilliers qui se partageaient presque équitablement les fonctions dans le gouvernement de la paroisse étaient unis en face des dangers extérieurs, mais, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les curés contrôlaient pratiquement toutes les activités paroissiales, temporelles et spirituelles. La paroisse, encore instable au début du XVI<sup>e</sup> siècle, était dotée de toutes les organisations de la réforme catholique à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Ce n'était pas une paroisse exceptionnelle, tranchant sur les autres par son originalité, mais un bon exemple de l'évolution des institutions ecclésiastiques en France aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles.

# PIÈCES JUSTIFICATIVES

Inventaire des biens de l'œuvre en 1637. — Règles de la communautéséminaire de Saint-Étienne-du-Mont. — État du revenu temporel de l'église en 1699.

#### PIÈCES ANNEXES

Liste des prieurs-curés des origines (XII<sup>e</sup> siècle) à 1700. — Liste des marguilliers de 1490 à 1699.